

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU 9 avril 2019

Le 9 avril 2019 à 18 H 00,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 3 avril 2019, s'est assemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de David QUEIROS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monique DENADJI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PREND ACTE

Des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°	OBJET	DATE de réception en Préfecture
2019_11	Suppression de la régie de recettes auprès du service Equipement Culturel et Prestations Matériels pour les recettes liées à la location des équipements de L'heure bleue et de la salle Paul Bert (salle, personnel, matériel, ménage), ainsi qu'à la facturation du matériel cassé, volé et/ou perdu du secteur Prestations Matériels, et du nettoyage non fait de matériel perdu.	22/03/19
2019_12	Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de l'école de musique de la ville Saint-Martin-d'Hères.	22/03/19

2019_13	Requête de la SAS D2D : Désignation de la SCP d'Avocats FESSLER JORQUERA CAVAILLES pour défendre les intérêts de la Ville de Saint-Martin-d'Hères auprès du Tribunal de Grande Instance de Grenoble.	08/03/19
---------	--	----------

2. Actualisation de la grille de salaire des intermittents.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

APPROUVE

L'actualisation de la grille de salaire horaire des techniciens intermittents aux taux suivants :
Technicien (lumière-son- plateau - vidéo) – road : 12 € brut de l'heure.
Régisseur son – lumière – vidéo – habilleuse : 14 € brut de l'heure.
Régisseur général : 16 € brut de l'heure.

Cette grille de salaire intègre également les taux de majoration suivants :

- majoration de 60 % les dimanches et jours fériés,
- majoration de 100 % les heures de nuit effectuées entre 22h et 7h du matin.

Ainsi que l'indemnité journalière de 1,50 € par jours travaillés pour l'acquisition d'équipements de protection individuelle.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

3. Facturation personnel technique du spectacle aux organisateurs.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré

APPROUVE

L'actualisation du coût de facturation du personnel technique de L'heure bleue et de l'Espace Culturel René Proby aux organisateurs sur la base d'un « service » de 4 heures :

- lorsqu'il est effectué en journée, du lundi au samedi, pour un montant de 80 €.
- lorsqu'il est effectué les dimanches et jours fériés, pour un montant de 128 €.
- lorsqu'il est effectué entre 22h et 7h du matin, pour un montant de 160 €.

DIT

Que les dépenses correspondantes sont imputées au budget MAHEBL/313/6218/ TEMPOA.

Que les recettes liées à la facturation auprès des organisateurs sont imputées au budget MAHEBL/313/70878/HBLE.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

4. Facturation du dispositif de sécurité aux utilisateurs de L'heure bleue.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La proposition de soutenir les événements culturels organisés par les associations à but non lucratif de type loi 1901 en ne refacturant qu'un seul agent de sécurité SSIAP 1 pour les événements de type spectacle, le 2ème agent restant à la charge de la collectivité.

En revanche, les spectacles organisés par des structures privés à but lucratif, notamment les producteurs et les comités d'entreprise, devront prendre en charge financièrement les deux agents de sécurité incendie SSIAP 1.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

5. Facturation du dispositif de sécurité aux utilisateurs de l'Espace Culturel René Proby.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La proposition de soutenir les événements culturels organisés par les associations à but non lucratif de type loi 1901 en refacturant un agent de sécurité SSIAP 1 pour les événements à l'Espace culturel René Proby avec un agent de surveillance s'il s'agit d'un concert ; le 2ème agent de surveillance restant à la charge de la collectivité.

En revanche, les concerts organisés par des structures privés à but lucratif, notamment les producteurs de spectacles et les comités d'entreprise, devront prendre en charge financièrement l'agent de sécurité incendie SSIAP 1 ainsi que les deux agents de surveillance.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

6. Culture-Spectacle vivant : modification du tarif E des spectacles programmés par le Spectacle vivant-saison artistique de L'heure bleue.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

Le cadre tarifaire de référence de la saison culturelle de L'heure bleue et à L'Espace Culturel René Proby tel que modifié ci-dessous :

Tarif type "A"	Tarif type "B"
Normal : 27 €	Normal : 19 €
Réduit : 23 €	Réduit : 16 €
Découverte : 20 €	Découverte : 14 €
Abonnement normal : 16 €	Abonnement normal : 12 €
Abonnement réduit : 14 €	Abonnement réduit : 10 €
Abonnement jeune : 7,5 €	Abonnement jeune : 7 €

<p>Tarif type "C"</p> <p>Normal : 15 € Réduit : 13 € Découverte : 11 € Abonnement normal : 9.50 € Abonnement réduit : 8 € Abonnement jeune : 6 €</p>	<p>Tarif type "D"</p> <p>Normal : 12 € Réduit : 10 € Découverte : 9 € Abonnement normal : 8 € Abonnement réduit : 7 € Abonnement jeune : 5 €</p>
<p>Tarif type "E"</p> <p>Normal : 19 € Réduit : 16 € Découverte : 10 € Abonnement normal : 14 € Abonnement réduit : 8 € Abonnement jeune : 7 €</p>	

Tarif unique pour les spectacles de "petite forme", en "hors les murs" ou présentés par des amateurs : 5 € ou 8 €.

Pour tous les spectacles :

- Tarif unique (hors abonnement) pour les moins de 16 ans : 8 €.
- Crèches, écoles maternelles et élémentaires de Saint-Martin-d'Hères : 3,50 €.
- Crèches, écoles maternelles et élémentaires hors Saint-Martin-d'Hères : 5 €.
- Collèges, lycées et groupes intergénérationnels de Saint-Martin-d'Hères : 5,50 €.
- Collèges, lycées et groupes intergénérationnels hors Saint-Martin-d'Hères : 7 €.
- Pour les spectacles jeunes publics dans le cadre d'accords avec les groupes, MJC, centres sociaux, ou autres : 5 €.
- Le tarif « Dernière minute » 1 heure avant le début du spectacle : destiné aux demandeurs d'emploi, lycéens, étudiants, bénéficiaires des minima sociaux (RMI, RSA, AAH, Minimum vieillesse) sur présentation d'un justificatif : 8 €.
- Le tarif « Réduit » est ouvert aux titulaires des cartes Alices, Cezam et Savatou loisirs.
- Le tarif « Découverte » et « Détaxe » sont ouverts aux catégories suivantes sur présentation d'un justificatif : bénéficiaires des minima sociaux (RMI, RSA, AAH, Minimum Vieillesse) et pour les intermittents et le personnel des salles de spectacles, selon les catégories des tarifs.
- Avantage abonné : possibilité pour l'abonné d'acheter en cours de saison une place supplémentaire ou plusieurs au même tarif que celui de son abonnement, pour d'autres spectacles qui ne figurent pas dans son bulletin d'abonnement.
- Le tarif « Ami-Abonné » 1 place achetée dans la saison pour 1 spectacle choisi dans le cadre de l'abonnement permettant à un ami de découvrir un spectacle abonné : adossé au tarif abonnement de l'abonné.
- Le tarif de 8 € : pour les collégiens, lycéens et groupes d'étudiants d'au moins 10 personnes en séances publiques dans le cadre de sorties scolaires ou universitaires pour les séances publiques.

Certains billets édités, dont la valeur est de 0,00 €, correspondent aux :

1. gratuités pour les spectacles gratuits,
2. invitations pour le protocole de la ville de Saint-Martin-d'Hères, la presse, le personnel du spectacle vivant et de L'heure bleue, les compagnies, les producteurs, les directeurs de salles de spectacles, les partenaires institutionnels ou artistiques,
3. exonérations pour les groupes ou associations constitués à partir de 10 personnes (CE, COS, groupes scolaires, groupes particuliers, MJC),
4. exonérations pour les :
 - écoles maternelles à partir de 4 enfants,
 - écoles primaires à partir de 8 enfants,
 - collèges, lycées et universités à partir de 10 personnes.

DIT

Que ces tarifs prendront effet à partir du 3 juin 2019.

Que les recettes ainsi générées seront inscrites au budget de la Ville selon l'imputation CUHEBL / 314 / 7062 / SPVI / 3SPEVIV.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

7. Versement de la subvention annuelle 2019 à la MJC Bulles d'Hères, dans le cadre de la Convention partenariale d'objectifs et de moyens 2018/2020.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De fixer à 659 000 € (six cent cinquante neuf mille euros) le montant de la subvention annuelle à la MJC Bulles d'Hères pour l'année 2019, dont 650 000 € de subvention de fonctionnement et 8 000 € pour la gestion du Fonds de Participation Habitants, sous réserve du respect par la MJC des conditions fixées dans les articles 7 et suivants de la Convention.

De verser cette subvention selon les modalités suivantes : un premier versement (60%) après le vote de la présente délibération, pour un montant de 390 000 € + 8 000 € de FPH (Fonds de Participation Habitants); le solde de 40 % (soit 260 000 €) sera versé sur présentation des bilans de l'année N-1 conformément à la convention d'objectifs et de moyens.

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2019 (ASSOC/422/6574/JEUN/MJC).

*Adoptée à la majorité : 32 voix pour
2 abstention(s)*

8. Fonds de participation des habitants FPH 2019 : autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention avec l'Etat et la MJC Bulles d'Hères pour la gestion du FPH sur le quartier en politique de la ville Renaudie/Chamberton/La Plaine.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

Que la participation financière de la commune au titre du fonctionnement du FPH pour le QPV sera de 2 000 euros à part égale de la participation financière de l'État. Que cette participation sera versée dans les conditions prévues par la convention à la structure porteuse du FPH, en l'occurrence la MJC Bulles d'Hères.

AUTORISE

M. le Maire ou par délégation ses adjoints à signer la convention 2019 concernant le fonds de Participation des Habitants avec la MJC Bulles d'Hères et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

DIT

Que la dépense sera imputée sur ASSOC / 025 / 6574 / ENVI / PARCIT.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

9. Créations et suppressions de postes.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DEMANDE

BUDGET CINEMA POSTES PERMANENTS

Filière administrative:

Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs – tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – grade adjoint administratif ppal de 1ère classe, indices bruts 446 à 707	Evolution de poste suite Comité Technique 03/12/2018	DGAS – Population DAC Cinéma
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 348 à 548	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - grade adjoint administratif, indices bruts 348 à 407	CAP 28 mars 2019	DGAS – Population DAC Cinéma

BUDGET VILLE POSTES PERMANENTS

Filière administrative :

Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
2 postes relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 1027	1 poste relevant du cadre d'emplois des attachés * 1 relevant du grade attaché principal, indices bruts 585 à 985 * 1 relevant du grade attaché, indices bruts 441 à 816	Recrutement	DGAS Ressources Humaines Direction des ressources Humaines DGAS – Développement Urbain Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
	4 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 348 à 548	Comité technique Du 25 juin 2018	Action sociale de proximité
	1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs – tous grades, indices bruts 372 à 707	Comité technique Du 25 juin 2018	Action sociale de proximité
8 postes relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 1027	1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - grade attaché ppal, indices bruts 719 à 1005 1 poste relevant du cadre d'emplois des psychologues – tous grades, indices bruts 434 à 979 2 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs – tous grades, indices bruts 372 à 707 1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens – grade technicien ppal de 1ère classe, indices bruts 446 à 707 3 postes relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique – tous grades, indices bruts 372 à 707	Loi mobilité Et CAP 28 mars 2019	DGAS – Population – DEEJ, DSCVL, DAC DGAS – Développement Urbain – Etat Civil DGAS – Ressources
18 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs - tous grades, indices bruts 348 à 548	17 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs : * 11 relevant du grade adjoint administratif ppal de 2ème classe, indices bruts 351 à 483 * 6 relevant du grade adjoint administratif, indices bruts 348 à 407 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades, indices bruts 348 à 548	Loi mobilité Et CAP 28 mars 2019	DGAS – Ressources – DRH et Finances DGAS – Population – DEEJ, DAC et DSCVL DGAS – Techniques – Investissement et logistique, DSPP DGAS – Développement Urbain - DAJARE
7 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs – tous grades, indices bruts 372 à 707	7 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs : * 5 relevant du grade rédacteur ppal de 2ème classe, indices bruts 389 à 638 * 2 relevant du grade de rédacteur, indices bruts 372 à 597	Loi mobilité Et CAP 28 mars 2019	DGAS – Population – DAC, DEEJ DGAS – Développement urbain – DAJARE

Filière animation :

Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs – tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs – grade animateur, indices bruts 372 à 597	Recrutement	DGAS Population DEEJ Animation Enfance
2 postes relevant du cadre d'emplois des animateurs – tous grades, indices bruts 372 à 707	2 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation – grade adjoint d'animation ppal 1ère classe, indices bruts 380 à 548	CAP 28 mars 2019	DGAS – Population Sports
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation - tous grades, indices bruts 348 à 548	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, indices bruts 348 à 407	CAP 28 mars 2019	DGAS – Population – DAC

Filière culturelle :

Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine - tous grades, indices bruts 348 à 548	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine – grade adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe, indices bruts 351 à 483	CAP 28 mars 2019	DGAS – Population – DAC

Filière médico-sociale :

Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de soin – tous grades, indices bruts 351 à 548	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades, indices bruts 348 à 548	Recrutement	DGAST – ESPACES EXTERIEURS Espaces verts
5 postes relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture - tous grades, indices bruts 351 à 548	5 postes relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture – grade auxiliaire de puériculture ppal de 2ème classe, indices bruts 351 à 483	CAP 28 mars 2019	DGAS – Population – DEEJ
3 postes relevant du cadre d'emplois des AT SEM (agents territoriaux des écoles maternelles) - tous grades, indices bruts 351 à 548	3 postes relevant du cadre d'emplois des AT SEM (agents territoriaux des écoles maternelles) – grade ATSEM ppal de 2ème classe, indices bruts 351 à 483	CAP 28 mars 2019	DGAS – Population – DEEJ
1 poste relevant du cadre d'emplois des psychologues – tous grades, indices bruts 434 à 979	1 poste relevant du cadre d'emplois des psychologues – grade psychologue, indices bruts 434 à 810	CAP 28 mars 2019	DGAS Population – Hygiène Santé
2 postes relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants – tous grades, indices bruts 404 à 736	2 postes relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants – grade éducateur de jeunes enfants, indices bruts 404 à 642	CAP 28 mars 2019	DGAS Population – DEEJ

Filière technique :

Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise – tous grades, indices bruts 355 à 586	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens – grade technicien, indices bruts 372 à 597	Evolution de poste suite Comité Technique 11/03/2019	DGAST – DIL Secteur transport
1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise – tous grades, indices bruts 355 à 586	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – grade adjoint technique ppal 1ère classe, indices bruts 380 à 548	Evolution de poste suite Comité Technique 11/03/2019	DGAS Développement Urbain DAJARE Etat civil – Démarches citoyennes
5 postes relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise – tous grades, indices bruts 355 à 586	5 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades, indices bruts 348 à 548	Evolution de poste suite Comité Technique 11/03/2019	DGAS – Développement Urbain DAJARE - Etat Civil et Questure DGAS – Techniques Immobilier Espaces extérieurs Investissement et logistique
4 postes relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise – tous grades, indices bruts 355 à 586	4 postes relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise - grade agent de maîtrise, indices bruts 355 à 549	CAP 28 mars 2019	DGAS – Population DGAS – Techniques – Investissement et logistique, DEE
1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens - tous grades, indices bruts 372 à 707	1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens – grade technicien principal de 1ère classe, indices bruts 446 à 707	Recrutement	DGAS Développement Urbain Direction Habitat Politique de la ville Gestion Urbaine de Proximité
5 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens - tous grades, indices bruts 372 à 707	3 postes relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise – tous grades, indices bruts 355 à 586 2 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens – grade technicien, indices bruts 372 à 597	CAP 28 mars 2019	DGAS – Techniques Immobilier – Maintenance des équipements sportifs Espaces Extérieurs – Propreté urbaine DGAS Population – Hygiène santé
1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades, indices bruts 348 à 548	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – grade adjoint technique ppal 1ère classe, indices bruts 380 à 548	Recrutement	DGAST – ESPACES EXTERIEURS Propreté urbaine
25 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques – tous grades, indices bruts 348 à 548	24 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques * 8 relevant du grade adjoint technique ppal de 2ème classe, indices bruts 351 à 483 * 16 relevant du grade adjoint technique, indices bruts 348 à 407 1 poste relevant du cadre d'emplois des agents sociaux – tous grades, indices bruts 348 à 548	CAP 28 mars 2019	DGAS – Population – DEEJ DGAS – Techniques – Investissement et logistique, DEE

Filière sécurité :

Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
3 postes relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale – tous grades, indices bruts 351 à 586	3 postes relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale – tous grades - 2 postes relevant du grade de gardien-brigadier, indices bruts 351 à 483 ; 1 poste relevant du grade de brigadier-chef principal, indices bruts 380 à 586.	Recrutement	DGAS – Techniques Police municipale

Filière sportive :

Création	Suppression	Nature de l'opération	DGAS/Direction/Service
2 postes relevant du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des APS - tous grades, indices bruts 372 à 707	2 postes relevant du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des APS * 1 relevant du grade ppal de 2ème classe, indices bruts 389 à 638 * 1 relevant du grade ppal de 1ère classe, indices bruts 446 à 707	CAP 28 mars 2019 Et Recrutement	DGAS – Population – DSCVL
1 poste relevant du cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives – tous grades, indices bruts 441 à 985	1 poste relevant du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives, grade éducateur des APS ppal de 1ère classe, indices bruts 446 à 707	CAP 28 mars 2019	DGAS – Population Sports

*Adoptée à la majorité : 33 voix pour
2 abstention(s)*

10. Secteur Domaine Universitaire : dénomination d'un espace public.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De dénommer cet espace public situé sur le Domaine Universitaire :

Allée Condillac

Né le 30 septembre 1714 – Décédé le 03 août 1780.

Tenant : rue des Résidences – Aboutissant : aucun à ce jour.

Adoptée à l'unanimité (35 voix)

11. Projet de démolition d'un bâtiment modulaire annexe à la salle Croix Rouge : autorisation donnée à M. le Maire de signer le mandat de maîtrise d'ouvrage avec ISERE AMENAGEMENT groupe ELEGIA.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ci-annexée avec la société publique locale ISERE AMENAGEMENT représentée par M. Christian BREUZA, directeur général délégué dont le siège social se situe 34, rue Gustave Eiffel à Grenoble.

Le montant forfaitaire de la rémunération s'élève à 12 216,50 € H.T..

DIT

Que la durée prévisionnelle d'exécution des prestations débute à compter de la signature du mandat jusqu'à l'expiration du délai de parfait achèvement de l'opération.

Que les dépenses correspondantes sont imputées sur le budget principal.

*Adoptée à la majorité : 29 voix pour
6 abstention(s)*

**Signature de DENADJI Monique secrétaire de la séance du
Conseil Municipal du 9 avril 2019 :**